

SERVICES DU CABINET, DE LA SECURITE  
ET DE LA PREVENTION

BUREAU DU CABINET

DOSSIER SUIVI PAR : M-H GUILBAUD  
CHEF DE CABINET  
TÉL : 05.61.02.10 09

Foix, le 16 novembre 2009

Monsieur le président,

En réponse à votre courrier reçu en préfecture le 4 septembre 2009 par lequel vous appelez l'attention de M. le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer sur votre souhait de voir mené à son terme dans les meilleurs délais, l'aménagement de la route nationale 20, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments d'information suivants:

La session de la route nationale 20 comprise entre Tarascon et Ax-les-Thermes, qui constitue la continuité de l'aménagement à 2 X 2 voies entre Pamiers et Ax-les-Thermes, a été déclarée d'utilité publique par décret du 26 décembre 2000.

Comme vous le savez, les travaux de la déviation d'Ax-les-Thermes sont en cours. Pour finir ces travaux, un montant de 22 millions d'euros est prévu dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires 2009-2014. Sur ce montant, 4 millions d'euros ont déjà été affectés en 2009 à ces travaux dans le cadre du plan de relance.

Par ailleurs, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement prévoit l'élaboration d'un schéma national des infrastructures de transport (SNIT) en 2009 en concentration avec les participants du Grenelle. Ce schéma doit fixer les orientations de l'État en matière d'entretien, de modernisation et de développement de ses réseaux en se fondant sur des critères permettant d'apprécier la contribution des projets à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Dans le cadre de l'élaboration du SNIT, les projets d'infrastructures sont donc évalués dans une revue de projets, tous passés au crible d'une grille de critères identiques (impact sur les émissions de gaz à effet de serre, impact sur la biodiversité, etc.). Cette évaluation permettra ensuite de sélectionner les projets retenus. Le projet d'aménagement de la RN 20 jusqu'à l'Espagne est inscrit à cette revue de projet.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguées.



Jacques BILLANT

Monsieur Alain CHENEBAU  
Président de l'Association Via 9  
Maison des Vallées  
6 rue de la Mairie  
09250 LUZENAC